

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

326900 - Le jugement de l'utilisation de la technique dite *elleebana* pour densifier les cils et les embellir

question

Comment juger l'utilisation de la technique dite *elleebana* pour augmenter les cils pour un certain temps? Internet regorge de publicité allant dans ce sens pour en enseigner les outils et la consistance... Cette pratique n'est elle pas assimilable à l'augmentation de la chevelure?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a inconvénient à utiliser cette technique si elle ne porte pas atteinte à l'oeil car , en principe , les chose sont licites. L'opération n'a rien à voir avec l'augmentation de la chevelure car la technique en question teint les cils et les redresse grâce à l'emploi de certaines solutions et outils. On n'y ajoute pas des cheveux à d'autres naturels ou d'emprunt. Si tout cela nuit à l'oeil, il est interdit compte tenu de la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): « Ni dommage à infliger ni préjudice à subir. » Cité par Ahmad (2865) et Ibn Madjah (2441) et jugé authentique par al-Albani dans sahih Ibn Khouzumah.

Allah le sait mieux.